

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 MARS 2007**

Délibération
n° 2007.03.093

Zone Industrielle n° 3
- Commune de l'Isle
d'Espagnac : Cession
de terrain à la
Commune

LE VINGT TROIS MARS DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis Salle du conseil suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mars 2007**

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Robert CHABERNAUD, Bernard CHARRIER, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Lionel MERONI, Philippe MOTTET, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Bernard SAUZE, Jean-Jacques SYOEN, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Philippe BERTHET à Bernard CONTAMINE, André BONICHON à Bernard CHARRIER, Jean DUMERGUE à Alain PIAUD, Martine FAURY à Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) représenté(s) :

Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

Excusé(s) :

François ELIE, Jean-Michel LAMOUREUX, Jean-Claude MOGIS

**ZONE INDUSTRIELLE N° 3 - COMMUNE DE L'ISLE D'ESPAGNAC : CESSIION DE TERRAIN A LA
COMMUNE**

Suite à la dissolution du Syndicat Mixte pour le Développement Economique de l'Agglomération d'Angoulême (SMDEAA), la ComAGA est devenue propriétaire de la parcelle cadastrée section AK n°10, située le long de la Font Noire sur la commune de L'Isle d'Espagnac.

La mairie de L'Isle d'Espagnac nous a fait part de son intérêt pour acquérir cette parcelle.

La valeur d'origine (partage) de ces terrains est de :

- 2,56 €/m² soit 604,16 € pour 236 m².

La valeur domaniale est de 590 €.

La parcelle AK10 située en zone ND ne présentant pas d'intérêt stratégique pour la ComAGA,

Vu l'avis des domaines,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 1^{er} mars 2007,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 13 mars 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER la cession à la commune de L'Isle d'Espagnac, de la parcelle AK10, au prix de 604,16 €.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les actes à venir.

D'INSCRIRE la recette au budget annexe développement économique à l'article 775 et de constater les opérations d'ordre nécessaires à la sortie de l'actif du patrimoine de la ComAGA.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

29 mars 2007

Affiché le :

30 mars 2007